Au mépris des besoins d'accompagnement de milliers d'élèves en situation de handicap, le ministère vient d'annoncer un plan très limité de recrutement d'AESH. Alors que dans le même temps, il licencie des milliers de salarié·e·s en CUI, il prétend avoir des difficultés pour recruter des AESH.

Pour la CGT, il faut réemployer l'ensemble des CUI en les titularisant et recruter sur un vrai statut de fonctionnaire des milliers d'accompagnant·e·s pour couvrir les besoins de l'inclusion.

Le ministre parle d'inclusion, élèves en situation d'handicap et personnels précaires restent exclu·e·s

Au mépris des besoins d'accompagnement de milliers d'élèves en situation de handicap, le ministère vient d'annoncer un plan très limité de recrutement d'AESH. Alors que dans le même temps, il licencie des milliers de salarié·e·s en CUI, il prétend avoir des difficultés pour recruter des AESH.

En effet, prétendant "permettre à l'École d'être pleinement inclusive", le ministre de l'Éducation nationale et la secrétaire d'État en charge des personnes handicapées viennent, le 4 décembre, d'annoncer conjointement un "plan de transformation profonde et pérenne du système éducatif et médico-social" qui prévoit notamment le recrutement d'AESH. En vérité, leurs annonces se limitent à la création de 300 nouveaux postes d'AESH en 2018. Bien loin de couvrir tous les besoins d'accompagnement !

Inacceptable : le ministre se permet même de déclarer que "*si tous les élèves qui en ont besoin n'ont pas encore d'AVS ou d'AESH c'est parce qu'on n'arrive pas à recruter*" alors que pendant ce temps, la dureté de la mesure gouvernementale de non-reconduction des contrats aidés de type CUI s'applique dans tous les départements.

Ainsi depuis la rentrée, des dizaines de milliers de salarié·e·s ont appris qu'ils·elles n'étaient plus réembauché·s quand ils·elles pensaient aller au bout de leur contrat précaire. Seule perspective pour la plupart, le retour au chômage et pour de rares élu·e·s, l'accès à un de ces postes AESH, toujours très précaires, pour lequel le ministère dit avoir du mal à recruter.

Ce sont des milliers de salarié·e·s qui tombent un peu plus dans la précarité et de nombreux services publics qui sont impactés, mis davantage en difficulté. Dans l'Education comme ailleurs, ces personnels n'occupaient pas des emplois fictifs et malgré leurs contrats précaires, ils.elles remplissaient des missions qui auraient dû l'être par des personnels statutaires : aide administrative, restauration scolaire, assistance informatique, animation et périscolaire, ... et accompagnement des élèves en situation de handicap. Ces missions sont mises à mal. Dans certains cas, gouvernement et institutions proposent même de remplacer les CUI licenciés par des jeunes en service civique ou des apprenti.es de la Fonction publique: Un précaire chasse l'autre !

Quand le ministre prétend œuvrer à une réelle inclusion des élèves en situation de handicap et que la seule difficulté serait de trouver les personnes à recruter, la CGT tient à rappeler que

- des milliers d'élèves en situation de handicap sont insuffisamment ou non accompagnés, des enseignant.es insuffisamment formé.es à leur prise en charge;

- des milliers de salarié·e·s en CUI dont certain.es étaient sur des postes AVS retournent au chômage alors qu'ils.elles pourraient être embauché.es en tant qu'AESH ;

- que les contrats AESH restent des contrats très précaires mal payés, mal considérés et loin d'être le véritable statut d'accompagnant·e que nous exigeons

De nombreuses mobilisations locales, avec quelques succès, se poursuivent pour le réemploi et la titularisation des CUI et la création des emplois statutaires nécessaires à ces missions pérennes de service public. Pour la CGT Educ'action, elles doivent s’amplifier et se généraliser dans une lutte d'ensemble contre la précarité et pour la défense des services publics.